AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE

Enquête publique portant sur l'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Maire de la commune de Saint-Germain-La-Montagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme par arrêté n° 1 du 20 juillet 2018

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale. Par décision en date du 28 Septembre 2017, la MRAE n'a pas soumis le PLU à la réalisation d'une évaluation environnementale.

A cet effet, Monsieur Pierre FAVIER a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Germain-la-Montagne du 17 Aout 2018 au 18 Septembre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les Lundis de 14h30 à 18h30, les mardis et vendredis de 9h30 à 12h00 et les samedi de 10h00 à 11h00).

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/895

Pendant la durée de l'enquête, les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie : Mairie de Saint-Germain la Montagne Le Bourg 42670 SAINT GERMAIN LA MONTAGNE ; ou par voie électronique à l'adresse suivante

Le comm https://www.registre-dematerialise.fr/895issaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Germain-la-Montagne le vendredi 17 Aout 2018 de 9h30 à 11h30, le lundi 3 Septembre de 14h30 à 17h00 et le mardi 18 Septembre de 9h30 à 11h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Germain-la-Montagne.

Cet avis est affiché en mairie,sur le panneau d'affichage public ainsi que dans les journaux suivants ;Le Pays Roannais et Le Paysan de la Loire et sur le site internet de la commune :http://www.mairiesaintgermainlamontagne.fr/

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/895

Monsieur le Maire de Saint-Germain-la-Montagne reste la personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme et reste l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire,

M. Yves CROZET